



Procès-verbal N°10
Réunion du 05 Mars 2020

Animateur : M. Antonio CARRETO

Présents : Mmes Marie-Thérèse POLICON ; Martine PASDLOUP, MM Louis LEFEUVRE, Michel COUFFIN, Jean-Pierre MAGGI (CD), Jérôme CROISE (CDA)

Attention !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

La Commission CDPME est là dans un but préventif, c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (Article 129 des RG de la FFF).

Pour information :

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent, si absence des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

RAPPEL

La CDPME rappelle aux clubs que les indemnités concernant les arbitres officiels et délégués désignés sur une rencontre concernant un match « sensible » sont à régler **avant la rencontre**, conformément au R. S. G. 94 article 17.

Dans le cas de refus de régler un officiel désigné le club s'expose à une amande de 50,00 € (voir annexe financière saison 2019/2020)

MATCH « CLASSE SENSIBLE »

21548772 - IVRY DESPORTIVA VIMARANENSE / ORLY AC – Anciens D2.A du 01/03/2020 à 9h30

Initié par la Commission de Discipline.

Rencontre reportée suite aux intempéries.

La CDPME reste dans l'attente de la nouvelle date et rappelle que l'organisation ainsi que les modalités définies lors de la réunion préparatoire de cette rencontre seront reconduites.

22048323 - GOBELINS FC / PARIS FC 3 – Seniors D1 F du 04/04/2020 à 17h00 au Stade Boutroux

Initié par la Commission de Discipline

Réception :

Des arbitres et délégué officiels désignés sur cette rencontre.

Pour le club de GOBELINS FC :

M. SURMON P, Président du club

M. BROOHN N, Educateur de l'équipe

Pour le club du PARIS FC 3 :

M. BESNARD G, Référent sécurité du club

M. DROIN S, Educateur de l'équipe



La CDPME :

- Echange avec les représentants des clubs, concernant l'organisation qui sera mise en place lors de la rencontre
- Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football:
 - *1 arbitre officiel à la charge du club recevant.
 - *2 arbitres assistants à la charge des deux clubs.
 - *1 délégué officiel à la charge des deux clubs.
- Match classé sensible

MATCH « CLASSE SENSIBLE » A VENIR

22107723 - VSG FUTSAL / CITOYEN DU MONDE - FUTSAL D1 (94) du 24/04/2020 à 20h00

Initié par le District VDM de Football.

La Commission **invite pour sa réunion du 06/04/2020 à 18h30 :**

-Les arbitres et délégué officiels désignés sur cette rencontre

-Pour le club de VSG FUTSAL :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

-Pour le club de CITOYEN DU MONDE :

Le président

Le responsable sécurité du club

Le responsable de la catégorie

Nous vous rappelons que pour la bonne organisation d'une rencontre classée « SENSIBLE » la présence des responsables de chacun des clubs est nécessaire, sous peine de report.

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : 06 avril 2020 à 18h00